

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL615

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Le référent mixité »

les mots :

« Un référent mixité qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.